

CONCERTATION POUR RÉALISER UN AMÉNAGEMENT PUBLIC



ENJEUX ET BÉNÉFICES

- Réaliser les aménagements qui correspondent au mieux aux attentes et aux besoins des habitants (aussi bien sur la forme que sur le fond)
- Inclure les citoyens dans les décisions et les inciter à s'investir dans la vie de leur commune
- Faciliter l'obtention de financements pour le projet grâce à la démarche de concertation

Organiser des temps de rencontre avec les futurs usagers avant de réaliser un aménagement définitif pour définir les besoins d'équipements et de services.



BESOINS HUMAINS

Référent pour l'organisation globale de la démarche qui peut être un élu, un technicien ou un des professionnels suivant :

Maitre d'oeuvre du projet d'aménagement

Expert de la participation citoyenne, designer de services, sociologue...



MATÉRIEL

Pour les rencontres individuelles :

- Une grille d'entretien pour cerner les besoins

Pour la réunion publique in situ :

- Des outils de représentation du lieu à aménager et des propositions : grande carte, dessins, photographies d'inspiration...
- Du matériel pour recueillir les retours des habitants : tableaux, post-it, feutres, etc.



COÛTS

Matériel

Prestataire extérieur

CONDITIONS PRÉALABLES

Cette méthode de concertation est idéale pour l'aménagement d'espaces publics aux usages multiples ou projetés : une place publique, un tiers lieu, une salle polyvalente...

Elle doit permettre de répondre à plusieurs questions avant de programmer des aménagements : Quels usagers vont utiliser ce lieu ? Pour quoi faire ? De quoi ont-ils besoin ?

Si la municipalité souhaite proposer de nouveaux services ou équipements (un espace de co-working, un jardin partagé, une salle de spectacle, un marché couvert...) sans que la demande ne vienne des habitants, la concertation doit permettre de s'assurer qu'ils seront utilisés et animés.



Moulins-Engilbert

MISE EN OEUVRE

Minimum 6 mois avant le début de la concertation

L'idéal serait que le maitre d'oeuvre du projet (architecte, urbaniste...) participe à la phase de concertation. Il faut donc rédiger un appel d'offre suffisamment ouvert quant à la finalité du projet et incluant la phase de concertation.



POINTS DE VIGILANCE

La question de la communication est très importante, il faut veiller à ce que tous les habitants puissent être informés des étapes du projet et qu'ils puissent solliciter la municipalité s'ils le souhaitent.

Si l'objectif du projet est de créer un lieu de vie, il est primordial de faire passer l'animation et le facteur humain avant le bâti. Dans le cas d'un lieu culturel par exemple, il est nécessaire d'identifier une association ou d'embaucher une personne qui fera vivre ce lieu en proposant des activités et une programmation plutôt que de construire un bâtiment dont l'usage est incertain. Le bâti doit répondre à des besoins d'usages et non les conditionner car sinon il y a un risque que le lieu ne soit pas utilisé.



BONNES IDÉES

Dans certains projets il est intéressant de compléter la phase de concertation en testant certains usages, services ou équipements (voir fiches 3 et 4).

Mettre un grand panneau d'affichage sur le site du projet expliquant la démarche et son état d'avancement ainsi que les coordonnées d'une personne à contacter en cas de question ou remarque.

De nombreuses méthodes créatives peuvent être utilisées pour recueillir les avis des habitants : il est intéressant d'en discuter avec les professionnels accompagnant le projet.

Avant de débiter la concertation

Il s'agit de définir les objectifs de la concertation puis d'identifier les principaux acteurs et futurs usagers à rencontrer : riverains, publics cibles, associations pouvant assurer l'animation, commerçants, futur employé du lieu...

Sur une période de 2 à 6 semaines

Il s'agit ensuite d'interroger ces différentes personnes, soit en programmant des rendez-vous, soit en allant directement à leur rencontre dans la rue ou sur leur lieu de travail.

L'objectif est de les questionner individuellement sur leurs besoins concernant le futur espace à aménager et évoquer les différentes idées afin d'observer l'accueil qu'elles reçoivent.

Il est nécessaire de conserver les coordonnées des personnes consultées afin de les tenir informées des suites du projet.

Cette première étape doit permettre d'avoir un aperçu des besoins et des attentes des habitants et de pouvoir formuler les hypothèses d'aménagements.

Une à deux semaines avant la réunion publique

L'ensemble des personnes rencontrées doit être convié ainsi que tous les autres habitants qui le souhaitent. Pour ce faire il faut créer une invitation et la diffuser via les canaux qui vous semblent les plus pertinents pour toucher un maximum de personnes: boîtage, publication dans le journal local et sur les réseaux sociaux, affiches, flyers déposés chez les commerçants, etc.

Les hypothèses d'aménagements définies suite aux entretiens individuels doivent être mises en forme pour être présentées aux habitants lors de la réunion publique. De nombreuses formes sont possibles :

- un plan à grande échelle du lieu et des éléments en papier pour signifier des cloisons, du mobilier, des usages...
- une maquette modulable
- des plans vierges sur lesquels les participants peuvent dessiner
- une présentation vidéoprojetée des idées
- etc.

L'objectif est que les habitants puissent en discuter, faire des retours et muscler les hypothèses.



CONTACTS ET LIENS

Communes ayant mis en place
la démarche :

Ville de La Chapelle-Saint-André
03.86.29.15.30

mairie.lachappestandre@orange.fr

Ville de Luzy
03.86.30.02.34

mairie@mairie-luzy.fr

Ville de Moulins-Engilbert
03.86.84.21.48

accueil@mairie-moulins-engilbert.com

Il est important de choisir le bon support en fonction de l'avancement du projet et du nombre de personnes attendues à la réunion.

Le jour de la réunion

La réunion doit débuter par une explication de la démarche globale et des objectifs de ce temps d'échange. Elle doit s'achever par une synthèse de ce qui a été exprimé et une explication des suites du projet.

Il est important de prévoir un buffet autour duquel échanger après la réunion.

Après la réunion

Un bilan de la réunion est ensuite publié.

D'autres temps de concertation peuvent être organisés au fur et à mesure de l'avancée du projet. Ils peuvent être ouverts à l'ensemble de la population ou se dérouler en comité plus restreint : avec des acteurs très investis dans le projet.

Des nouvelles du projet doivent être fournies régulièrement aux habitants.



Moulins-Engilbert



**PAYS
NIVERNAIS
MORVAN**

Si vous souhaitez apporter votre expérience dans la mise en œuvre de cette démarche ou que vous êtes un professionnel en capacité de l'accompagner, contactez le Pays Nivernais Morvan : 03.86.22.51.45